

Vaccination en pharmacie par les assistantes et assistants en pharmacie

Position de la Soci t  suisse des pharmaciens pharmaSuisse

3.06.2022

pharmaSuisse s'engage   positionner l' quipe officinale comme prestataire de soins de sant  et   d velopper des prestations pharmaceutiques de haute qualit  dans les soins de base. Pour cela, elle soutient le d veloppement de la formation des assistantes et assistants en pharmacie. pharmaSuisse, encourage la possibilit  de d l gation par le pharmacien, sous ses propres responsabilit  et supervision, du geste de vaccination   l'assistant-e en pharmacie. pharmaSuisse souhaite une harmonisation des l gislations cantonales en la mati re.

Contexte

Les pharmaciennes et pharmaciens d tenteurs du certificat FPH « vaccination et pr l vements sanguins » sont autoris s   vacciner tout ou partie des vaccins du plan national de vaccination. Pour r pondre aux besoins accrus en personnel de sant  durant la pand mie, certains cantons ont permis aux assistantes et assistants en pharmacie d m nt form s d'effectuer des vaccinations sous la responsabilit  et la supervision du pharmacien. Une formation post-CFC en vaccination est ainsi propos e par plusieurs instituts de formation dans toute la Suisse.

Position et motivation

La profession d'assistant-e en pharmacie, comme celle de pharmacien-ne, se d veloppe et  volue dans le sens de fournisseur de prestations de sant . L'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e en pharmacie avec CFC vient d' tre adapt e. Les assistants en pharmacie sont d sormais des collaborateurs form s   assurer les soins m dicaux ambulatoires en pharmacie. La profession est valoris e du point de vue m dico-technique, ce qui la rend attractive, favorise la rel ve et participe au maintien de l'envie de pratiquer la profession sur le long terme.

En tant que membre de l' quipe officinale, l'assistant en pharmacie seconde le pharmacien dans ses t ches quotidiennes. Les prestations pharmaceutiques dans les soins m dicaux de base n cessitent une formation universitaire pour leur partie  valuative et d cisionnelle, alors que leur partie purement pratique et administrative n cessite une formation ad hoc de niveau CFC.

pharmaSuisse estime que l'autorisation exceptionnelle accord e aux assistantes et assistants en pharmacie pour la vaccination durant la pand mie a montr  que la d l gation de l'acte a  t  effectu e en toute s curit  et a soulag  efficacement le syst me de sant .

Revendication

pharmaSuisse encourage la formation des assistantes et assistants en pharmacie   l'acte de vaccination et demande que cette formation, valid e par l'autorit  cantonale, donne le droit d'effectuer les vaccinations autoris es dans le canton. Le geste technique reste obligatoirement sous la supervision et sous la responsabilit  du pharmacien autoris    vacciner. En outre, l'exp rience continuellement acquise, ainsi que la formation continue des assistantes et assistants en pharmacie permettra en tout temps de mobiliser les  quipes en cas de nouvelle campagne de vaccination d'ampleur.

Contact: publicaffairs@pharmasuisse.org